



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 mars 2021 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 mars 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Christelle Combette, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Aurélia Massei et Basiliu Moretti à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti et Danielle Flamencourt à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Jeanne à Nicole Ottavy, Camille Bernard et Marine Schinto à Annie Sichi, Jean-Pierre Sollacaro et Philippe Kervella à Stéphane Vannucci, Marie-Noëlle Nadal et Christian Bacci à Annie Costa-Nivaggioli, Jean-François Luccioni et Laetitia Maroccu à Pierre Pugliesi, David Frau et Isabelle Falchi à Jacques Billard, Paul Mancini et Sébastien Deliperi à Simone Guerrini, Muriel Piera et Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Alain Nicolai à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Marie-Françoise Gaffory Fau et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Pierre-Laurent Audisio à Christophe Mondoloni, Alexandre Farina à Christelle Combette, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta à Julia Tiberi, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Stéphane Sbraggia, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	20
Quorum :	16

Le quorum étant atteint, Christophe Mondoloni est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210329-2021_072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



2021/072

Séance du lundi 29 mars 2021

Délibération N° 2021/072

Travaux de mise en sécurité des bâtiments communaux de la
Ville d'Ajaccio - Ecoles

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre des missions assurées par la Direction des Bâtiments et de l'Entretien du Patrimoine, l'ensemble des sites bénéficie de visites de contrôle annuelles par les bureaux de contrôles DEKRA et APAVE.

En complément de ces visites, les prestataires des marchés à bons de commande effectuent une maintenance, donnant lieu à un rapport annuel des installations, avec la préconisation des interventions à entreprendre pour un fonctionnement optimal des systèmes.

Enfin, les commissions de sécurités périodiques permettent de juger de la capacité d'un site à recevoir du public suivant les normes en vigueur. 18 visites sont programmées pour l'année 2021.

Interventions envisagées :

Il est prévu une remise à niveau complète des écoles avec des interventions prioritaires sur les sites ci-dessous :

- Ecole Maternelle Jean Moulin
- Ecole Maternelle de Pietralba
- Multi-accueil de Bodiccione
- Groupe Scolaire Jérôme Santarelli
- Groupe Scolaire Victor Hugo
- Ecole Primaire Forcioli Conti
- Groupe Scolaire du Loretto
- Groupe Scolaire des Cannes
- Groupe Scolaire Simone Veil
- Ecole Annexe Charles Bonafedi et IUFM

Travaux de création et/ou mise à jour de dossier SSI (Système de sécurité incendie) :

Interventions prévues pour un montant de : **18.000 euros HT**

Travaux de remplacement des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (ou BAES) :

Interventions prévues pour un montant de: **13.000 euros HT**

(Remplacement des BAES défectueux sur l'ensemble des écoles de la Ville)

Travaux de réparation des systèmes SSI :

Interventions prévues pour un montant de : **4.500 euros HT**

(Remplacement des SSI défectueux sur l'ensemble des écoles de la Ville)

Travaux de désenfumage manuels et asservis :

Interventions prévues pour un montant de : **4.500 euros HT**

(Remplacement des systèmes défectueux sur l'ensemble des écoles de la Ville)

Travaux de remise aux normes électriques :

Interventions prévues pour un montant de : **46.000 euros HT**

Conclusion :

Les travaux évoqués ci-dessus sont obligatoires à plusieurs titres et sont prévus en grande partie pendant la période des congés scolaires, afin de répondre à la programmation des commissions de sécurité prévues pour l'année 2021.

Il est proposé de recourir à l'utilisation des marchés à bons de commande en cours à la DGST (direction générale des services techniques) pour ces différentes interventions ponctuelles, notamment les marchés CEMIS (SSI, BAES, désenfumage asservi), CSI (extincteurs et désenfumage manuel), SCAE (électricité CF/cf.).

Le montant total hors taxes des interventions est de **86.000 euros HT (quatre vingt six mille euros hors taxes)**.

Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation école :

Ville d'Ajaccio	43 000 €	50%
Collectivité de Corse – dotation école	43 000 €	50%
TOTAL	86 000 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le programme de travaux de mise en sécurité des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio - Ecoles pour un montant de 86 000 euros HT ;

D'autoriser Monsieur le maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation école selon le plan de financement suivant :

Ville d'Ajaccio	43 000 €	50%
Collectivité de Corse – dotation école	43 000 €	50%
TOTAL	86 000 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mars 2021;

APPROUVE

le programme de travaux de mise en sécurité des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio - Ecoles pour un montant de 86 000 euros HT;

AUTORISE

Monsieur le maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation école selon le plan de financement suivant :

Ville d' Ajaccio	43 000 €	50%
Collectivité de Corse – dotation école	43 000 €	50%
TOTAL	86 000 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

